



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 22/04/2024 N° D2024-26

Nomenclature : 8.2

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

**Objet : Avenant n°4 à la convention de partenariat pour l'accueil de chiens en fourrière
de TERRE VALSERHÔNE L'INTERCO**

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation notamment de « *signer toute convention de partenariat ne comportant pas d'engagement financier ou un engagement financier ne dépassant pas un montant de 30 000 €* ».

DECIDE

Article 1 : Signature de l'avenant n°4 à la convention de partenariat pour l'accueil de chiens en fourrière **entre TERRE VALSERHÔNE L'INTERCO et Haut-Bugey Agglomération (HBA).**

Modifications introduites par le présent avenant

L'avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention d'un an, soit jusqu'au 1^{er} mars 2025 et d'augmenter le tarif du forfait par animal de 20 € passant ainsi de 180 € à 200 € dès le 1^{er} mars 2024.

Article 2: Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président

Michel MOURLEVAT

